

Conditions générales de voyage et de contrat

Nous sommes ravis de votre intérêt pour un arrangement de voyage sur le site tanzwoche.ch. Le site internet tanzwoche.ch est exploité par SalsalInBiel GmbH. Les conditions générales de voyage et de contrat suivantes régissent la relation juridique entre vous et les services proposés par SalsalInBiel GmbH.

Les présentes conditions générales de voyage et de contrat (ci-après dénommées «CGVC») font partie intégrante du contrat de voyage formé entre le client et SalsalInBiel GmbH, c'est pourquoi nous vous recommandons d'étudier attentivement les CGVC.

1. Applicabilité

- 1.1 Les CGVC s'appliquent uniquement aux arrangements annoncés sur le site Internet tanzwoche.ch.
- 1.2 Les CGVC ne s'appliquent pas aux arrangements qui incluent uniquement une prestation de vol. Lors de l'organisation d'un vol, le contrat général et les conditions de transport de la compagnie aérienne concernée s'appliquent.
- 1.3 Si des arrangements de voyage ou des services individuels de voyagistes ou de prestataires de services tiers sont organisés pour vous, leur contrat et leurs conditions de voyage respectifs s'appliquent. Dans tous ces cas, SalsalInBiel GmbH n'est pas une partie contractante, mais exclusivement un agent, c'est pourquoi les CGVC ne peuvent pas être appliquées dans le cas d'un tour-opérateur ou d'une société de services tiers .
- 1.4 Nous attirons votre attention sur le fait que nos prestations ne sont généralement valables qu'à partir du point de départ en Suisse (aéroport, point d'embarquement des voitures, etc.). L'arrivée en temps opportun au lieu de départ est de votre seule responsabilité.

2. Conclusion du contrat

- 2.1 Le contrat entre vous et SalsalInBiel GmbH prend effet avec l'acceptation inconditionnelle de votre inscription par tanzwoche.ch. À partir de ce moment, les droits et obligations du contrat respectif, y compris ces CGVC, s'appliquent.
- 2.2 Les accords qui s'écartent du contenu du contrat et / ou des CGVC ne sont inclus dans le contrat que s'ils ont été expressément confirmés par écrit par SalsalInBiel GmbH.

3. Prix et conditions de paiement

- 3.1 Paiement
Suite à l'acceptation sans réserve de votre réservation par tanzwoche.ch, l'intégralité du montant de la réservation doit être réglée dans un délai de 14 jours (sur place à l'école de danse SalsalInBiel par carte de débit ou de crédit) après réception de la confirmation de réservation. En cas de paiement par virement bancaire, le montant doit être réglé dans un délai de 21 jours après réception de la confirmation de réservation. Si la société SalsalInBiel GmbH ne reçoit pas le paiement dans les délais impartis, elle se réserve le droit de refuser la prestation de voyage et de réclamer des frais d'annulation conformément au point 4.3 des CGV. Pour toute réservation effectuée moins de trois semaines avant le départ, l'intégralité du montant doit être réglée au moment de la réservation.
- 3.2 Traitement et réservation
Nous attirons votre attention sur le fait que SalsalInBiel GmbH facture des frais supplémentaires d'un

montant de CHF 10.– par adulte en plus des prix mentionnés sur Internet pour le traitement de la réservation.

4 Changements / annulations

4.1 Modifications et frais de traitement

En cas de volonté de changement ou de modification de la réservation de voyage, vous devez en informer tanzwoche.ch par écrit, par courrier ou par e-mail. SalsaInBiel GmbH facture des frais de traitement de CHF 100.– par personne, jusqu'à un maximum de CHF 200.– par réservation, respectivement par mandat, pour les modifications. Si le voyage réservé est annulé, des frais d'annulation supplémentaires peuvent être réclamés conformément à la section 4.3 des CGVC.

4.2 Annulations

Les annulations doivent être effectuées par écrit (par courrier ou par e-mail). Les annulations intervenant moins de 31 jours avant le départ doivent également nous être notifiées à l'avance par téléphone. La date de réception par tanzwoche.ch (boîte de réception électronique ou physique) de la déclaration écrite d'annulation est déterminante pour l'évaluation des frais d'annulation, conformément à la section 4.3 des CGVC. En cas de réception les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable suivant est déterminant (boîte aux lettres physique uniquement).

4.3 Frais d'annulation et frais de traitement

- Bei Nichterscheinen oder vorzeitigem Check-out ist keine Rückerstattung möglich
- Stornokosten ab 90 Tage vor Abflug = 50% des Rechnungsbetrages
- Stornokosten ab 30 Tage vor Abflug = 100% des Rechnungsbetrages
- Stornokosten ab 30 Tage nach Buchung = 25% des Rechnungsbetrages .

4.4 Assurance annulation

Il appartient aux participants de souscrire une assurance annulation.

4.5 Personne suppléante

Si vous n'êtes pas en mesure de participer au voyage, vous pouvez toujours demander à une personne de remplacement de reprendre votre voyage sur tanzwoche.ch. Dans ce cas, les exigences suivantes doivent être respectées:

- Le voyageur remplaçant doit être prêt à conclure le contrat dans les conditions existantes (preuve écrite).
- Les autres compagnies impliquées dans votre voyage (hôtels et compagnies aériennes) acceptent également ce changement.
- Le voyageur remplaçant remplit les conditions spéciales de voyage (passeport, visa, vaccination et règlements sanitaires).
- Les frais de traitement (section 4.1 des CGVC) et tous les frais supplémentaires encourus sont à votre charge et celle du voyageur de remplacement. Si le voyageur de remplacement conclut le contrat, lui et vous êtes solidairement responsables du paiement du prix du voyage. Si vous nommez le voyageur de remplacement trop tard ou s'il n'est pas en mesure de se présenter en raison des exigences du voyage (réglementations légales, etc.), votre annulation de voyage sera considérée comme une annulation conformément aux clauses 4.2 et 4.3 des CGVC.

5 Modifications du programme de voyage

5.1 SalsalNBiel GmbH se réserve le droit de modifier le programme de voyage ou les services individuels convenus (tels que l'hébergement, le type de transport, les moyens de transport, la compagnie aérienne, les horaires de vol, etc.) si des circonstances imprévisibles ou inévitables le rendent nécessaire. Tanzwoche.ch vous informera de ces changements dans les plus brefs délais.

5.2 Changements de prix après la conclusion du contrat

Dans des cas exceptionnels, SalsalNBiel GmbH se réserve le droit d'augmenter le prix convenu. Cela peut être le cas dans les cas suivants:

- Modifications des tarifs pour les entreprises de transport (par ex. suppléments carburant)
- Taxes ou redevances d'État nouvellement introduites ou augmentées (par exemple, taxes d'aéroport, frais d'atterrissage, d'embarquement et de débarquement)
- Modifications des taux de change
- Augmentations de prix imposées par l'État (par exemple, TVA)

5.3 Si SalsalNBiel GmbH doit modifier les prix indiqués sur tanzwoche.ch pour les raisons mentionnées ci-dessus, vous serez informé de cette augmentation de prix au plus tard trois semaines avant le départ. Si l'augmentation de prix est supérieure à 10% du prix du forfait initialement réservé, vous avez le droit de résilier le contrat sans frais dans les cinq jours suivant la réception de la notification par SalsalNBiel GmbH.

6 Annulation ou interruption du voyage par tanzwoche.ch

6.1 Rejet pour des raisons qui dépendent de vous

SalsalNBiel GmbH est en droit d'annuler le voyage si vous donnez une raison légitime de le faire par des actions ou des omissions. Dans ce cas, SalsalNBiel GmbH peut rembourser une partie des frais de voyage à sa seule discrétion, sans qu'il n'y ait de droit légal au remboursement. Le droit de réclamer des frais d'annulation conformément à la section 4.3 des CGVC et d'autres demandes de dommages-intérêts reste réservé.

6.2 Nombre minimum de participants

Un nombre minimum de participants s'applique à tous les voyages proposés par SalsalNBiel GmbH. Si moins que le nombre minimum spécifié de participants prend part à un voyage, SalsalNBiel GmbH peut annuler le voyage au plus tard 22 jours avant le début du voyage. Dans ce cas, SalsalNBiel GmbH vous remboursera intégralement le prix du voyage déjà payé. Les autres réclamations sont exclues (par exemple vol).

6.3 Force majeure, grève
Des événements de force majeure, des mesures officielles ou des grèves peuvent amener SalsalNBiel GmbH à annuler le voyage. Dans ce cas, SalsalNBiel GmbH vous informera dans les plus brefs délais possibles. Dans un tel cas, le prix du voyage payé sera remboursé. D'autres réclamations sont exclues.

6.4 Annulations de voyage pour d'autres raisons par SalsalNBiel GmbH
SalsalNBiel GmbH est en droit d'annuler le voyage pour d'autres raisons. Dans ce cas, vous en serez informé dans les plus brefs délais.

7 **Changements de programme ou échec de service pendant le voyage**

7.1 Si un changement de programme effectué pendant le voyage affecte une partie significative du voyage préalablement convenu, SalsalNBiel GmbH remboursera toute différence entre le prix du voyage convenu et celui des services fournis.

8 **Interruption volontaire de votre voyage prématurément**

8.1 Si, pour une raison quelconque, vous interrompez votre voyage prématurément, le prix du voyage ne peut pas vous être remboursé. Dans ce cas, SalsalNBiel GmbH peut rembourser une partie des frais de voyage à sa seule discrétion, sans qu'il n'y ait de droit légal au remboursement.

8.2 Dans le cas où vous ou un de vos proches deviendriez gravement malade ou auriez un accident grave pendant le voyage, SalsalNBiel GmbH vous assistera autant que possible pour le voyage de retour. Dans ce contexte, veuillez également noter la possibilité de souscrire une assurance des frais de voyage aller-retour, qui n'est pas incluse dans le prix du voyage.

9 **Responsabilité**

9.1 Dommages matériels et financiers

La responsabilité contractuelle de SalsalNBiel GmbH est limitée au simple prix du voyage pour les dommages matériels et financiers (et non dommages corporels), à condition que les dommages n'aient pas été causés intentionnellement ou par négligence grave. Les limites de responsabilité résultant des accords internationaux applicables restent réservées.

9.2 En particulier, SalsalNBiel GmbH décline toute responsabilité pour les changements de programme résultant de retards de vol ou de grèves. SalsalNBiel GmbH n'est pas non plus responsable des changements de programme dus à un cas de force majeure, à des commandes officielles ou à des retards de tiers.

9.3 Événements locaux et excursions

En dehors du programme de voyage convenu, des événements locaux ou des excursions peuvent être réservés pendant le voyage. Il ne peut être exclu que de tels événements et excursions soient associés à des risques (par exemple randonnée à de grandes hauteurs, chaleur particulière, constitution physique requise). Il est de votre propre responsabilité de participer à de tels événements et excursions. Tanzwoche.ch n'assume donc aucune responsabilité pour les excursions ou événements que vous réservez auprès de prestataires tiers.

9.4 Accidents et maladies

SalsalNBiel GmbH prend la responsabilité des dommages directs en cas de décès, de blessure physique ou de maladie pendant le voyage, à condition que cela ait été causé par SalsalNBiel GmbH ou un prestataire de services mandaté par SalsalNBiel GmbH, à condition que vous cédiez vos réclamations pour dommages à SalsalNBiel GmbH dans la mesure appropriée.

En cas de décès, de lésions corporelles ou de maladie, le montant des demandes d'indemnisation dont vous vous acquittez dans le cadre du transport aérien ou de l'utilisation de sociétés de transport est limité aux montants résultant des accords internationaux ou des lois nationales applicables. Toute autre responsabilité de la part de SalsalNBiel GmbH est exclue dans ces cas

9.5 Objets de valeur, bijoux, espèces, cartes de crédit, etc.: Nous attirons expressément votre attention sur le fait que vous êtes responsable du stockage sécurisé des objets de valeur, espèces, bijoux, cartes de crédit, matériel photo et vidéo, etc. Vous ne devez en aucun cas laisser ces éléments sans surveillance. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dommage ou de mauvaise utilisation.

9.6 SalsalNBiel GmbH n'est pas responsable des dommages causés par les voyageurs ou les participants à d'autres voyageurs ou participants, au guide touristique ou à un tiers. Dans ces cas, le voyageur ou participant qui a causé le dommage est seul responsable. Nous vous recommandons de souscrire une assurance responsabilité civile appropriée.

10 **Assurances**

10.1 La responsabilité des compagnies de voyage, de transport et des compagnies aériennes est limitée. C'est pourquoi SalsalNBiel GmbH vous recommande de souscrire une assurance complémentaire, telle qu'une assurance bagages, une assurance accident de voyage et une assurance maladie en voyage, ainsi qu'une assurance supplémentaire pour les frais de voyage aller-retour.

11 **Règlement sur l'entrée, les visas et la santé**

11.1 Pour les citoyens suisses, ceux-ci sont indiqués dans l'annonce de voyage. Les citoyens originaires d'autres pays peuvent se renseigner auprès du consulat compétent sur les réglementations qui leur sont applicables..

11.2 Vous êtes responsable de la validité de vos documents de voyage. Si l'entrée ou la sortie vous est refusée en raison du non-respect des réglementations d'entrée, de visa ou de santé, SalsalNBiel GmbH est en droit de vous facturer les frais supplémentaires (par exemple, vol aller-retour supplémentaire). Dans le cas contraire, les frais d'annulation conformément à la section 4.3 des CGVC s'appliquent.

12 **Droit applicable et for juridique**

Dans la relation contractuelle entre vous et SalsalNBiel GmbH, le droit suisse est exclusivement applicable. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de / ou en relation avec la relation contractuelle est Bienne, sous réserve de disposition légales contraignantes en vertu de la loi fédérale.